

COMBATTANTS CORSES

Bulletin trimestriel de la Fédération Régionale des Anciens Combattants 1939-1945,
T.O.E, A.F.N et Victimes de guerre de la Corse

Section Régionale de l'Union Fédérale des Anciens Combattants et Victimes de guerre - 1, rue Brissac - 75004 Paris
Reconnue d'utilité publique par décret du 25-06-52



Siège : Citadelle Miollis - 20000 Ajaccio - ☎ : 04 95 23 37 93
@ : fac.corse@laposte.net - CCP Ajaccio 123-59 W

53ème ANNEE - N°194

1er trimestre 2014



Directeur de la
publication:
Jean Fabiani

Responsable
de la rédaction:
Christian Joubert

Conception :
Josée Ricci

Sommaire :

Page 1 :

- Editorial

Page 2 :

- La libération de la Corse
- Réflexion
- Cette histoire qui a marqué nos vies

Page 3 :

- Symbolique militaire
- Culture

Page 4 :

- Immigration
- Il y a 50 ans...!

Page 5 :

- Ce qu'il faut savoir
- Communiqué

Page 6 :

- Les Opérations Extérieures
- Information importante

Page 7 :

- Communiqué de l'Union Fédérale
- Courrier des lecteurs
- Nécrologie

Page 8 :

- Un peu d'histoire

Commission paritaire
n° 272 D 73 AC

EDITORIAL



Le thème que je développe recèle une difficulté majeure pour la pensée vulgarisée. Il s'agit des Droits et des Devoirs au XXIème siècle.

S'il est un mot qui a disparu du discours public ou privé, c'est bien celui de « devoirs » sauf en ce qui concerne les circonstances mémorielles.

Elève de la Communale juste après la première guerre mondiale, nos instituteurs ne nous parlaient que des devoirs et obligations de tout un chacun, de l'attention et du respect à autrui, de politesse et d'obéissance, enfin de tous ces pare-feu à l'individualisme, contraignants peut-être, mais indispensables à toute vie en société, contre-poids nécessaires de ces fameux droits de l'homme, ce leitmotiv du langage moderne.

Ces devoirs et cette morale enseignés autrefois dans la famille et à l'Eglise, puis à la fin du 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} siècle par un corps d'instituteurs laïcs mais particulièrement exigeants en matière de morale et de discipline, constituaient la trame de conduite des enfants et des jeunes qui entendaient ce même langage à la ferme, au foyer, à l'atelier, à l'église et en classe.

Les générations de 70 ans et plus ont toutes été formées dans ce moule. C'est là sans doute l'une des raisons de la différence surprenante des réponses aux enquêtes d'opinion sur les sujets de société, selon l'âge des enquêtés.

Cet individualisme sans frein, ni contrôle personnel rend déjà diffi-

le la vie collective en particulier dans les villes, que l'on soit dans les grands ensembles ou en voiture dans la rue, mais il fausse aussi complètement l'approche des problèmes politiques ou de société qui sont notre lot quotidien, d'autant qu'ils sont répercutés et amplifiés par une Télévision obsessionnelle qui ignore superbement ces valeurs. Dès lors que les lois morales et la notion de devoirs de l'être humain à l'égard de la Collectivité sont évacuées, presque tous les problèmes deviennent insolubles ; la police ou la force ne pouvant en aucun cas, se substituer au contrôle de soi et au respect des autres par l'ensemble des individus. Le développement accéléré de la violence dans nos sociétés est un des effets directs de l'absence de formation et d'éducation, dès la première enfance aux devoirs stricts qu'imposent à l'homme la vie en société et les relations avec autrui. Un jeune, façonné dès l'enfance, à respecter autrui, à faire ses devoirs avant d'aller jouer, à ne jamais mentir, que ce dressage provienne des parents ou de l'instituteur, n'ira pas à 20 ans dévaliser des supermarchés, ou brûler des voitures sur les parkings.

Evoquant ce sujet avec de jeunes enseignants amis, je me suis fait gentiment répondre que le tenais un discours « ringard » et que je semblais oublier que 1968 était passé par là.

Compte tenu du fait que plus de 80% des enfants de 3et4 ans sont en maternelle et que la majorité de leurs parents, père et mères travaillent, on ne voit pas qui éduquerait au sens ancien du terme, les très jeunes enfants si ce n'étaient les

enseignants. Un enfant est dressé aux limites à ne pas transgresser et au respect de l'autre à 6 ans ou il ne le sera jamais.

Le discours politique exclut désormais cette notion des devoirs des personnes et le rôle de la morale dans les rapports de société ; la primauté verbale accordée au « social » semble en tenir lieu.

Si des jeunes saccagent des biens publics, incendient des automobiles, dévalisent quelques magasins ou supermarchés, les commentateurs évoqueront le chômage, l'absence de formation professionnelle, l'ennui, l'incompréhension des adultes, et personne n'ose dire que ces jeunes sont d'abord mal élevés ou plutôt qu'ils ne sont pas du tout élevés et éduqués, qu'ils ignorent de ce fait les plus élémentaires devoirs de respect d'autrui, en conséquence, qu'ils sont de jeunes barbares lâchés dans une société déboussolée.

Aucune société n'est viable et supportable si les liens qui relient les citoyens ne sont constitués d'autant de droits que de devoirs ; si par exemple le devoir de travailler n'est pas ressenti par tout un chacun comme aussi impératif que le droit à l'indemnité de chômage, le devoir d'entraide comme aussi prégnant que le droit à l'assistance.

Chateaubriand m'incite à me retirer de mon audace sans qu'auparavant il ne m'ait dit « C'est le devoir qui crée le droit et non le droit qui crée le devoir ».

Suis-je ringard ? Au lecteur de le dire !

Jean Fabiani
Président de la Fédération

« Choisir le doute comme philosophie de vie, c'est choisir l'immobilité comme moyen de transport ».

Yann Martel

LIBERATION DE LA CORSE

LE RÔLE DES SOLDATS ALGERIENS

Les célébrations du soixante-dixième anniversaire de la libération de la Corse sont désormais derrière nous. **Ecrivain, poète et essayiste, Danièle Maoudj** se félicite que le Président de la République reconnaisse enfin la place qui a été celle de l'île dans cette page d'histoire de France et qu'il en profite aussi pour reconnaître officiellement, la part prise par les goumiers, même s'il a fallu attendre, pour cela, soixante-dix ans. Pourtant une question la taraude.

Pourquoi ne parle-t-on pas des « indigènes » et des « européens » d'Algérie selon l'appellation de l'époque qui sont venus consolider la libération de l'île pendant neuf mois ?

« On parle des goumiers et des tabors, car sans eux, il faut le reconnaître, il n'y aurait pas eu de libération de Bastia. Mais il est curieux que l'Algérie soit toujours le point noir de cette libération alors qu'il y a eu des bataillons de choc algériens et européens d'Algérie impliqués dans la lutte contre l'occupant, souligne Danièle Maoudj. S'il n'y avait pas eu Alger, malgré la force et la vigueur des résistants corses, la libération aurait été certainement différée. Les alliés n'étaient pas prêts à aider pour la libération de la Corse et c'est **Giraud**, avec Colonna d'Istria, qui a pris sur lui, contre de Gaulle, de mener à bien cette opération. »

« Dans son livre Cap sur la Corse, le commandant Lepotier a établi la liste des croiseurs qui sont arrivés dans l'île. On parle de tous, excepté du Jeanne d'Arc qui pourtant est venu quatre fois. Mon père et d'autres ont débarqué de ce navire à Ajaccio. On n'en parle jamais et cette part occultée de la libération de la Corse m'interroge, dit Danièle Maoudj. Faut-il rappeler que lors du défilé de la victoire de la France en 1944, à la demande de De Gaulle, les Américains et les Anglais ont refusé que défilent les hommes dits de couleur car il fallait montrer à l'Europe que la victoire reposait sur une armée métropolitaine : c'était la victoire des « blancs ». La mémoire nationale a très vite évacué l'effort décisif de l'armée d'Afrique. Au moment où s'affirme la victoire contre le nazisme, Gaston Monnerville, qui était né en Guyane, avait proclamé le 25 mai 1944 : « Sans son empire colonial, la France ne serait qu'un pays libéré ; grâce à son empire, elle est un pays vainqueur. »

UNE QUÊTE EFFRÉNÉE DE LIBERTÉ

Le père et la mère de Danièle Maoudj, qui se sont connus à Ajaccio, ont vécu une magnifique histoire d'amour pour l'époque et constituent les éléments déterminants de sa quête.

« Au-delà de la grande histoire, de par mon histoire personnelle, la libération de la Corse représente pour moi cet espace de liberté où deux êtres, ma mère Jeannette Santoni, et mon père, Arezki Gabriel Maoudj, se sont autorisés à vivre leur amour en toute liberté. J'hérite de cette lumière où leur amour s'est élevé au-dessus des jardins en feu.

« Ils m'ont transmis ce goût de l'amour et de l'insurrection contre toutes les injustices. J'admire de plus en plus le courage de ma mère car mon père, bien qu'étant un allié, était avant tout un étranger et dans l'imaginaire des gens, il n'était pas chrétien, bien qu'il fût protestant ! »

Leur fille tente de comprendre et se dit que l'Algérie pose toujours problème dans la conscience française et insulaire. Selon elle, il ne peut y avoir de mémoire sans préciser le lieu et la provenance de l'origine des soldats qui sont venus consolider la libération de la Corse.

C'est grâce à la documentariste Marie-Pierre Valli que Danièle Maoudj s'est replongée dans la correspondance de ses parents.

Une plongée dans leur intimité qui l'invite à libérer l'histoire, délivrer la parole et vivre de nouvelles choses dans la vie comme par exemple la reconnaissance de la part des Algériens, et des Pieds-Noirs dans la libération de la Corse et au-delà.

Michel Maestracci
(Corse-matin du 09-12-2013)

REFLEXION

Ferhat Abbas, Pharmacien diplômé d'état, écrivain et ancien délégué à l'Assemblée Algérienne, déclare dans son livre « Le Jeune Algérien » paru en 1930 :

« J'ai interrogé l'Histoire, les vivants et les morts, visité les cimetières, nulle part je n'ai trouvé la trace d'une Patrie Algérienne ».

CETTE HISTOIRE QUI A MARQUE NOS VIES

LA CONQUÊTE DE L'ESPACE

En 1957, le monde surpris et passablement inquiet, apprend la grande nouvelle : l'URSS rêve de placer en orbite « SPOUTNIK », le premier satellite artificiel de la terre. Et suivent coup sur coup, le premier homme placé en orbite -« Youri Gagarine »- la première photo de la face cachée de la lune, la première sortie de l'homme dans l'espace !

Les Etats Unis sont atteints à la fois dans leur orgueil et dans leur sécurité. Car la guerre froide bat son plein et une nation hostile capable de lancer un satellite en orbite, peut aussi bien toucher le territoire américain !

Dès lors, dans son célèbre discours du 25 mai 1961, le président John Kennedy promet à ses compatriotes qu'avant la fin de la décennie les Américains enverront un homme sur la Lune. Ce discours marque la naissance du programme APOLLO et de la NASA.

Après bien des échecs, le 21 juillet 1969, l'objectif est atteint par la mission Apollo XI : la fusée géante SATURN V permet enfin à Noël Armstrong, suivi de Buzz Aldrin, de poser son pied sur la lune !

Mais toutes ces recherches coûtent très cher : 135 milliards de dollars aux Etats Unis- et elles sont progressivement réduites des deux côtés. Il n'en reste pas moins qu'entre l'intérêt scientifique de la conquête spatiale, la multiplication des satellites change la vie politique, économique et sociale dans le monde.

Il est essentiel sur le plan militaire, que certains satellites se spécialisent dans la météo, le repérage des ressources terrestres, les communications ou guident nos GPS en cas de besoin ! D'autres encore permettent la réalisation de télescopes et d'observatoires spatiaux, ou encore de stations orbitales habitées.

Pendant ce temps, les deux Grands sont rejoints par l'Europe avec ARIANE ESPACE, puis par les Chinois et les Japonais, avec de nouveaux objectifs techniques et de nouvelles destinations : cap sur Mars et le système solaire, avec à bord, non plus des hommes, mais des robots de plus en plus sophistiqués... et nettement plus efficaces !

LES FOURRAGERES

Si la plupart des unités formant corps, des Armées de Terre, de Mer et de l'Air, ont de multiples campagnes et actions de combat à leur actif, leur prestige de l'une par rapport aux autres, repose toujours sur la reconnaissance de ses pairs. Pour cela, le commandement y a contribué en créant, les fourragères telles que nous les connaissons : « *il est créé un insigne spécial destiné à rappeler les actions d'éclat de certains régiments et unités formant corps cités à l'ordre de l'armée. Cet insigne sera constitué par une fourragère aux couleurs de la croix de guerre.* » La fourragère va devenir un insigne de distinction honorifique permanent, visible de tous, accordé définitivement à une unité militaire. Portée attachée à la patte d'épaule gauche, passant sous et sur le bras, la fourragère est destinée à rappeler les actions d'éclat de l'unité citée collectivement à l'ordre de l'Armée. Elle est attribuée, de plein droit, à tous les militaires faisant partie de l'unité tant qu'ils y sont affectés. Elle peut aussi être attribuée à titre individuel, au combattant qui a participé à toutes les actions de guerre ayant valu la fourragère à l'unité. Dès sa création, beaucoup de régiments, rivalisant l'héroïsme obtinrent très rapidement la fourragère aux couleurs de la croix de guerre 1914-1918. Le commandement décida alors, de concevoir de nouvelles fourragères, tressées aux couleurs de :

- la Croix de Guerre, pour 2 ou 3 citations à l'Ordre de l'Armée sur le même théâtre d'opérations.
- la Médaille Militaire, pour 3 ou 4 citations à l'Ordre de l'Armée sur le même théâtre d'opérations.
- la Légion d'Honneur, pour 6, 7 ou 8 citations à l'Ordre de l'Armée sur le même théâtre d'opérations.

La circulaire ministérielle d'avril 1916 prévoyait, également, les attributions suivantes :

- fourragère de la Légion d'Honneur, plus celle de la Croix de guerre pour 9, 10 ou 11 citations à l'Ordre de l'Armée, sur le même théâtre d'opérations. Deux seules ont été attribuées (RICM et RMLE)
- fourragère de la Légion d'Honneur, plus celle de la Médaille Militaire pour 12, 13 ou 14 citations à l'Ordre de l'Armée, sur le même théâtre d'opérations. Cette dernière n'a jamais été attribuée.

Pour imaginer cet article, voici, ci-dessous, les prodigieux palmarès des deux régiments les plus décorés de l'armée française : le Régiment d'Infanterie coloniale du Maroc, devenu Régiment d'infanterie et chars de marine en 1958 (garnison actuelle : Poitiers) et le 3^{ème} Régiment étranger d'infanterie (garnison actuelle : Kourou, en Guyane). Le RICM, qui est le régiment le plus décoré, totalise 19 citations à l'ordre de l'Armée et la « *Distinguished unit citation* » américaine (obtenue en 1944, pendant la seconde guerre mondiale). Quant au 3^{ème} REI, il totalise 16 citations à l'ordre de l'Armée et est le régiment le plus décoré de la Légion Etrangère.

Les fourragères, non tressées, aux couleurs de la Croix de la Libération et de la Croix de la valeur militaire, créées respectivement en 1996 et 2011, ne sont pas évoquées dans cet article, elles feront l'objet d'une prochaine publication.

LT Colonel (H) Raoul Pioli

Références : histoire des Troupes de Marine (Lavauzelle, 1984), Livre d'or de la légion Etrangère (Lavauzelle, 1976), Site du ministère de la Défense ; Les illustrations sont de l'auteur.

Régiment d'Infanterie et Chars de Marine (RICM)
(ex Régiment d'Infanterie Coloniale du Maroc)

Le régiment le plus décoré de France.

Devise : « *Recedit immortalis certamine magno* »
(Il revint immortel de la grande bataille)



3^{ème} Régiment Etranger d'Infanterie
(ex Régiment de marche de la Légion étrangère de 1915 à 1945)

Le régiment le plus décoré de la Légion Etrangère

Devise : « *Legio patria nostra* » (La Légion est notre patrie)



CULTURE

Parlant de la mauvaise humeur chronique, ma réflexion spirituelle est la suivante :

La mauvaise humeur chronique ne serait-elle pas le rôle provoqué par ce que nous faisons subir à notre âme qui voudrait rire et chanter dans la lumière ? Nous l'enfermons dans des caves humides.

Pour voir clair à ce sujet, il me suffirait d'avoir sous les yeux une photo de Charles de Foucauld, officier libertin, triste et avachi et une autre photo du même homme quelques années plus tard avec le sourire lumineux d'un incroyable bonheur.

Jean Fabiani

« Pour que l'amour soit consommé, il faut que l'égoïsme soit consumé ».

P. François Varillon

L'IMMIGRATION COUTE 70 MILLIARDS D'EUROS A LA FRANCE

(Par Yves-Marie LAULAN)

Démographe, économiste et géopoliticien, ancien directeur général du Crédit municipal de Paris, ex-président du Comité économique de l'OTAN, Yves-Marie Laulan a enseigné à l'ENA, aux Universités de Dauphine et de Paris 2, avant de fonder l'Institut de Géopolitique des Populations.

Hervé Bizien pour Monde et Vie : Yves-Marie Laulan, connaît-on le nombre de personnes issues de l'immigration qui vivent en France ?

Y. M. L. : Nous en avons une idée assez précise. Actuellement, il est possible d'évaluer la population immigrée et issue de l'immigration (autrement dit les étrangers et les première et deuxième générations nées sur le sol français) entre 7 et 8 millions de personnes, soit plus du dixième de la population française. Ces personnes sont originaires, pour l'essentiel, de l'Afrique noire, du Maghreb et un peu de Turquie. Ces communautés très importantes, dont les racines ne sont pas en France, peuvent représenter politiquement un vivier électoral très intéressant, ce qui explique l'attitude du parti socialiste, par exemple, qui souhaiterait capter ces suffrages pour s'emparer du pouvoir.

H. B. : Quelle est l'importance des immigrants originaires de l'Europe de l'Est ?

Y. M. L. : Les ressortissants des pays de l'Est de l'Europe ne représentent pas plus de 3% de cette population immigrée, soit 200 000 à 300 000 personnes au maximum.

H.B. : La presse publie régulièrement des communiqués de victoire à propos du taux de natalité français. Que faut-il en penser ?

Y. M. L. : Nous avons le taux de fécondité le plus élevé d'Europe : 1,81%, ce qui permet à l'Insee et au Figaro d'écrire que nous sommes les champions. Mais en réalité, sur 830 000 naissances recensées en France en

2006, 165 000 venaient de cette population issue de l'immigration. En réalité, le taux de fécondité de la population française « de souche » avoisine celui de la Grande-Bretagne, à 1,6%. Celui des Maghrébines en France est de 2,7% et celui des Noires d'origine africaine, 4,2%. Michèle Tribalat, qui a longtemps travaillé à l'INED, a montré dans une étude publiée voilà trois ans que 31% des jeunes de moins de 20 ans en Ile-de-France, et 18% à l'échelle nationale, sont originaires de l'Afrique noire, du Maghreb et de Turquie. Dans 30 ans, nous aurons passé la barre des 50%. Sans cet apport, nous ne serions pas champions d'Europe ! Cette situation aura des conséquences évidentes sur les mœurs, l'économie et la politique, comme l'a bien compris le parti socialiste.

H. B. : Peut-on savoir combien coûte l'immigration à la France ?

Y. M. L. : C'est un sujet effroyablement compliqué, car l'administration française ne consacre pas de mission ni de programme budgétaires à l'immigration. Les coûts sont dissimulés. C'est pourquoi une étude réalisée sous l'égide de Philippe Seguin, lorsqu'il était président de la Cour des comptes, est arrivée au chiffre ridicule de 700 millions d'euros. Dans le cadre de la présentation budgétaire actuelle, il était impossible d'identifier un coût supérieur.

Cependant, en 2006, nous avons fait paraître dans le cadre de l'Institut de géopolitique des populations, que j'ai créé voilà une douzaine d'années avec Jacques Dupâquier, un « essai d'évaluation des coûts économique et financiers de l'immigration », réalisée avec plusieurs experts, e, particulier Gérard Lafay, professeur à l'Université Paris II, et Jacques Bichot, professeur à l'Université de Lyon III.

En utilisant toutes sortes de documents, non

seulement tirés du budget de l'Etat et celui de la Sécurité sociale, mais émanant aussi des directions ministérielles : Education nationale, Intérieur, etc., nous avons essayé d'identifier les coûts liés à l'immigration, fonction par fonction, et au bout de ce travail de Romains nous sommes arrivés au chiffre de 35 milliards d'euros au minimum, qui augmente d'environ 10% chaque année ; mais en réalité, les experts qui ont travaillé à cette étude pensent qu'il faut le faire doubler et que le véritable coût de l'immigration pour la France – entre l'école, les transports, le logement, la sécurité sociale, les aides, etc. – atteint 70 à 80 milliards d'euros, soit l'équivalent annuel du déficit budgétaire. Autrement dit, la France s'endette pour assimiler des jeunes gens dont un certain nombre la remercient en brûlant des voitures...

Heureusement, il existe aussi des immigrants qui se comportent convenablement et travaillent : ils représentent environ 10% de la population concernée et dégagent une contribution positive à l'effort national que l'on peut estimer à une dizaine de milliards d'euros. Le solde négatif de l'immigration est donc compris dans une fourchette de 60 à 70 milliards d'euros par an.

H. B. : Quel est le plus gros poste de dépenses ?

Y. M. L. : C'est évidemment le poste social.

H. B. : Comment expliquez-vous que vos travaux et ceux des experts qui ont participé à votre étude ne soient pas utilisés ?

Y. M. L. : Le gouvernement ignore volontairement nos travaux parce qu'il ne veut pas que les Français sachent la vérité ; Il laisse donc volontairement les idéologues de l'Insee les tromper. C'est ainsi que l'on tue un pays.

Propos recueillis par Hervé Bizien

IL Y A CINQUANTE ANS... !

CITATIONS DU GENERAL DE GAULLE le 5 mars 1959

(Rapportées par Alain Peyrefitte)

Maintenant on irait en prison pour bien moins que cela

« C'est très bien qu'il y ait des Français jaunes, des Français noirs, des Français bruns. Ils montrent que la France est ouverte à toutes les races et qu'elle a une vocation universelle, mais à condition qu'ils restent une petite minorité, sinon, la France ne serait plus la France. Nous sommes quand même avant tout un peuple européen de race blanche, de culture grecque et latine et de religion chrétienne. Qu'on ne se raconte pas d'histoire ! Les musulmans,

vous êtes allés les voir, vous les avez regardés avec leurs turbans et leurs djellabas ? Vous voyez bien que ce ne sont pas des Français ! Ceux qui prônent l'intégration ont une cervelle de colibri, même s'ils sont très savants. Essayez d'intégrer de l'huile et du vinaigre, agitez la bouteille, ils se sépareront de nouveau. Les Arabes sont des Arabes, les Français sont des Français ! Vous croyez que le corps français peut absorber dix millions de musulmans, qui

demain seront vingt millions et après-demain quarante ? Si nous faisons l'intégration, si tous les Arabes et les Berbères d'Algérie étaient considérés comme Français, comment les empêcheriez-vous de venir s'installer en métropole, alors que le niveau de vie y est tellement plus élevé ? Mon village ne s'appellerait plus Colombey-les-Deux-Eglises, mais Colombey-les-Deux-Mosquées. »

Charles de Gaulle

INFORMATIONS CONCERNANT LA DEMANDE DE PENSION A LA SUITE DU DECES D'UN FONCTIONNAIRE DE L'ETAT, D'UN MAGISTRAT OU D'UN MILITAIRE RETRAITE

Vous avez droit à une pension de réversion aux conditions suivantes :

Conjoint

Vous avez été mariée(e) avec le fonctionnaire retraité (le concubinage ou le PACS ne permet pas d'obtenir une pension de réversion),

Un enfant au moins est né de ce mariage, Ou votre mariage a duré au moins quatre ans ou, dans le cas contraire, il a été célébré deux ans au moins avant la mise à la retraite du fonctionnaire décédé (si celui-ci bénéficiait d'une pension d'invalidité, il suffit que le mariage soit antérieur à l'évènement qui a entraîné sa mise à la retraite).

Ancien conjoint divorcé non remarié

Vous remplissez les mêmes conditions que le conjoint (voir ci-dessus)

Ancien conjoint divorcé remarié avant le décès du fonctionnaire

Vous remplissez les mêmes conditions que le conjoint (voir ci-dessus) et les conditions suivantes :

Le remariage a pris fin avant le décès du fonctionnaire et vous ne bénéficiez pas d'une autre pension de réversion,

Le remariage a pris fin après le décès du fonctionnaire, vous ne bénéficiez pas d'une autre pension de réversion et le droit n'est pas ouvert au profit d'un autre conjoint ou d'un orphelin.

La pension de réversion est égale à 50% de celle du fonctionnaire décédé. Elle est augmentée de 50% de la majoration pour enfants obtenue par le fonctionnaire retraité si vous remplissez la condition suivante :

Vous avez élevé les enfants ouvrant droit à cette majoration pendant au moins neuf ans avant l'âge limite de versement des

prestations familiales (20 ans).

Vous bénéficiez de la moitié de cette majoration si vous avez élevé les enfants comme indiqué ci-dessus, conjointement avec le retraité ou seul (e) après le décès de celui-ci. S'il existe un conjoint survivant et un ou plusieurs conjoints divorcés remplissant les conditions pour obtenir une pension de réversion, la pension est partagée entre le conjoint survivant et le ou les conjoints divorcés proportionnellement à la durée de chaque mariage.

Si le conjoint est en concurrence avec un orphelin d'un premier mariage dont la mère n'a pas droit à pension de réversion, la pension est partagée en parts égales entre le conjoint et l'orphelin.

Si vous êtes orphelin, vous avez droit à pension aux conditions suivantes :

Votre filiation à l'égard du fonctionnaire décédé est établie,

Vous avez moins de 21 ans, ou, si vous êtes handicapé, vous étiez à la charge effective du fonctionnaire décédé et ne pouvez pas gagner votre vie (on considère qu'un orphelin ne peut pas gagner sa vie lorsque du fait de son handicap, il ne peut pas travailler ou que les revenus de son activité professionnelle ne dépassent pas un plafond).

La pension de l'orphelin de moins de 18 ans, non émancipé, est versée à la personne qui le représente. En revanche, l'orphelin majeur de moins de 21 ans doit présenter une demande en son nom propre.

La pension d'orphelin est égale à 10% de celle du parent décédé.

S'il n'existe aucun conjoint survivant ou divorcé ayant droit à pension de réversion, celle-ci est éventuellement partagée entre les orphelins, chacun d'eux conservant par ailleurs le bénéfice de sa pension d'orphelin

(pension temporaire, ou viagère pour un orphelin handicapé).

PIECES A FOURNIR

Dans tous les cas, veuillez fournir :

Le bulletin de décès du retraité (1) (délivré, par la mairie du lieu du décès)

En fonction de votre situation, fournir également :

Si vous êtes veuve, veuf ou divorcée(é)

Une photocopie du livret de famille du retraité régulièrement tenu à jour (2) + Si le retraité a contracté plusieurs unions :

La copie intégrale de l'acte de naissance du retraité (délivré par la mairie du lieu de naissance du retraité : en cas de naissance à l'étranger, adressez-vous au ministère des Affaires étrangères, Service central d'état civil-11 rue de la Maison Blanche-44941 NANTES CEDEX 09 - télécopie : 02 51 77 36 99 - Internet : www.diplomatie.gouv.fr)

Si vous êtes orphelin

Une photocopie du livret de famille du retraité régulièrement tenu à jour (3)

Si vous êtes représentant légal d'un orphelin mineur ou d'un majeur protégé

Les pièces justificatives demandées pour la personne que vous représentez + une photocopie du jugement de tutelle ou de curatelle s'il s'agit d'un majeur protégé

(1) ou une photocopie de son acte de décès ou une photocopie du livret de famille mis à jour par la mention de son décès

(2) ou un extrait de votre acte de naissance ou une photocopie de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport et une copie intégrale de l'acte de naissance du retraité, ainsi qu'un extrait de votre acte de mariage.

(3) ou un extrait de votre acte de naissance ou une photocopie de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport et une copie intégrale de l'acte de naissance du retraité.

COMMUNIQUE

DU DIRECTEUR DU SERVICE DEPARTEMENTAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

L'article 109 de la loi de finances pour 2014 (loi 2013-1278 du 29 décembre 2013) modifie les critères de la carte d'attribution de la carte du combattant pour l'Afrique- du-Nord.

Dorénavant les services accomplis après le 2 juillet 1962 sur le territoire algérien sont

pris en considération pour le calcul des 120 jours dès lors qu'ils ont débuté au plus tard le 2 juillet 1962. Ils doivent avoir été effectués sans interruption sur le territoire à partir de cette date, sauf cas particuliers.

L'entrée en vigueur de ces dispositions est

effective au 1^{er} janvier 2014 ;

Pour toute nouvelle demande ou demande de réexamen, il vous appartient de vous adresser directement au Service Départemental, 18 avenue colonel Colonna d'Ornano à Ajaccio (tél : 04.95.21.42.81).

Jacques Vergellati

CENTRAFRIQUE : SANGARIS SE DEPLOIE VERS L'OUEST



Depuis début février, la force Sangaris est largement tournée vers la province, principalement sur l'axe logistique principal qui va de Bangui au Cameroun. Cette action a pour objectif de créer les conditions favorables au déploiement de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (Misca) dans l'ouest, d'y faire appliquer les mesures de confiance, de sécuriser la circulation des denrées et de mettre fin aux exactions. Dans ce but, 400 militaires et gendarmes vont forcer Sangaris. Un module de combat viendra du Tchad accompagné d'hélicoptères de manœuvre en provenance de Djibouti, à qui seront associés un module logistique et un état-major tactique. Ces capacités permettront d'augmenter la mobilité en province et d'accélérer le déploiement de la Misca. Le 15 février, les soldats français sont intervenus en soutien de la Misca dans une opération de désarmement conduite à Bangui. Par ailleurs, le 23 février, dans la région de Bouar, à 400 kilomètres à l'ouest de Bangui, un véhicule blindé léger a été victime d'un accident de la circulation. Le caporal Damien Dolet, du régiment d'infanterie chars de marine, y a trouvé la mort et deux de ses camarades, blessés, ont été rapatriés en France.

AFGHANISTAN : REGROUPEMENT DU DETACHEMENT EPIDOTE

L'ensemble du détachement Epidote a quitté le camp américain Phoenix pour rejoindre l'aéroport international de Kaboul (Kaia). Ce regroupement des éléments français de la force Pamir est une étape supplémentaire

dans le désengagement de l'armée française en Afghanistan. Moins de 500 militaires poursuivent désormais l'engagement français jusqu'à la fin de la mission de la Force internationale d'assistance et de sécurité, en 2014.

SOMALIE : LE SIROCO APPORTE UNE ASSISTANCE MEDICALE A UN PECHEUR

Dans le cadre de l'opération européenne de contre-piraterie Atalante, le transport de chalands de débarquement (TCD) Siroco a réalisé l'évacuation médicale d'un pêcheur de chalutier dont le pronostic vital était engagé. Une fois à bord du bateau de pêche, l'équipe médicale du TCD a conditionné le blessé pour procéder à son hélitreuillage par une Alouette III. Après avoir été héliporté sur le navire français, le blessé a été stabilisé et préparé pour son transit vers la frégate allemande Hessen à bord de laquelle une équipe chirurgicale l'a opéré durant plusieurs heures avant son transport vers un hôpital d'Oman.

MALI : VISITE DU GENERAL HOUSSAY, ADJOINT OPERATIONS DE LA FORCE FRANCAISE SERVAL



Le général de brigade Benoît Houssay, général adjoint opérations, a effectué une visite sur la plate-forme opérationnelle Désert (PFOD) de Gao ainsi qu'au détachement de liaison et d'assistance opérationnelle 3 basé à Ansongo, à une centaine de kilomètres au sud de Gao. L'objectif était de rencontrer les unités de la PFOD nouvellement arrivées au Mali, parmi lesquelles le

regroupement tactique interarmes (GTIA) Vercors qui vient de succéder au GTIA Korrigan. Après une visite du nouveau centre opérations, du bataillon logistique et du sous-groupement aéromobile, il s'est rendu dans les zones de vie des unités élémentaires afin d'échanger avec l'encadrement et les militaires présents. Environ 2300 soldats français sont actuellement présents sur le sol malien et poursuivent une mission de lutte contre les groupes armés terroristes, tout en appuyant la montée en puissance de la Minusma (Force des Nations Unies) et des Forces Armées Maliennes.

LIBAN : VISITE DE L'INSPECTION DES ARMEES

Le général de corps aérien Patrick Lefebvre, inspecteur des armées, a effectué une visite du contingent français de la Finul au Sud-Liban. Après un passage au PC situé à Naqoura, un survol de la zone d'opérations au sud du Litani et une inspection des unités stationnées sur le site UNP 6.41 et sur le camp de Jabal Maroun, le général Lefebvre a pu apprécier le moral des soldats. Il a aussi contrôlé la mise en œuvre des directives du chef d'Etat-major des armées par le contingent français de la Finul.

CÔTE-D'IVOIRE : RELEVE A ABIDJAN

Le 2^{ème} régiment d'infanterie de marine, commandé par le colonel Paczka, a pris la relève du 1^{er} régiment d'infanterie de marine. Au cours des quatre derniers mois, ce dernier a participé à la reconstruction de l'armée ivoirienne au sein de la force Licorne. Près de 25 détachements d'instruction opérationnelle et technique ont été conduits au profit de 600 militaires dans les domaines du combat, de l'instruction sur le tir de combat, des techniques d'intervention opérationnelle rapprochée, des systèmes d'information et de communication, de maintenance et de sauvetage au combat.

Armées d'Aujourd'hui (mars 2014)

INFORMATION IMPORTANTE

Notre journal crée une rubrique « Autour de Pascal ». Blaise Pascal fait partie de notre patrimoine. Scientifique de génie autant que philosophe plein de finesse, il fut aussi un grand croyant, certes marqué par le Jansénisme de l'époque, mais de plus en plus « amoureux du Christ ».

En 2012, le 350^{ème} anniversaire de sa mort n'a pas fait beaucoup de bruit. Mais « Combattants Corses » veut rappeler sa mémoire, en vous présentant quelques unes

des « Pensées » que Pascal avait jetées sur le papier et qui invitent toujours à la Réflexion.

La vérité, seul objet de sa recherche.

Il fut une sorte de génie, dès l'enfance. Sa sœur aînée, Gilberte Périer en a témoigné : « Dès que mon frère fut en âge qu'on lui put parler, il donna des marques d'un esprit tout particulier. Mon père lui parlait souvent des effets extraordinaires de la nature. Mon frère prenait un grand plaisir à ces entre-

tiens, mais il voulait savoir la raison de toutes les choses, et comme elles ne sont pas toutes connues, lorsque mon père ne les lui disait pas, cela ne le contentait pas. Car il a toujours eu une netteté d'esprit admirable pour discerner le faux et on peut dire que toujours et en toutes choses, la VERITE a été le seul objet de son esprit ».

Jean Fabiani

La refonte du code des PMI-VG est confiée à la direction des affaires juridiques du ministère de la Défense, en liaison avec la Commission supérieure de la codification (CSC) placée sous l'autorité du Premier ministre et présidée par un président de section honoraire du conseil d'Etat, M. Labetoulle.

La CSC s'est réunie deux fois en 2012.

A l'issue de ces réunions, le gouvernement a décidé d'une extension limitée du code, en restant toutefois dans son domaine de compétence actuel.

Les travaux se sont donc poursuivis et s'est tenue, d'abord, une réunion interministérielle, le 28 février 2013, puis une réunion plénière de la CSC, le 25 juin 2013.

Lors de cette réunion, M. Labetoulle a manifesté le souci que les associations soient informées des travaux en cours dans le respect des droits reconnus aux ressortissants.

L'article 34-alinéa 8 de la loi de programmation militaire visant à autoriser, dans les conditions prévues par l'article 38 de la Constitution, le gouvernement à prendre, par ordonnances des dispositions relevant du domaine de la Loi concernant la refonte du code des PMI-VG pour y insérer les dispositions qui n'ont pas été codifiées, d'améliorer le plan du code, de corriger les éventuelles erreurs ou insuffisances de codification, d'assurer le respect de la hiérarchie des normes et la cohérence des textes faisaient l'objet de la codification, d'harmoniser l'état du droit, d'abroger les dispositions, codifiées ou non devenues sans objet a été adopté en première lecture, par le Sénat, le 21 octobre, et le sera, pour avis, par la commission de la Défense de l'Assemblée Nationale, le 6 novembre prochain.

L'Union Nationale des Combattants, l'Union Fédérale et la Fédération Nationale André Maginot réaffirment leur attachement au strict respect du droit à réparation reconnu aux anciens combattants, à son imprescriptibilité, à la spécificité du code des PMI-VG et demandent, comme cela leur a été proposé, que les travaux de réécriture du code leur soient présentés avant d'être transmis à la commission supérieure de codification et ce au fur et à mesure de leur déroulement.

*Union Nationale
des Combattants*



Union Fédérale



*Fédération Nationale
André Maginot*



COURRIER DES LECTEURS

Dans une lettre adressée au bureau de la Fédération, le colonel (H) René COLOMBANI nous remercie d'avoir inséré dans notre journal N° 193 un article sur le Général LELONG, afin que le monde combattant sache qui est ce personnage dont le buste figure à l'entrée de la Citadelle d'Ajaccio. Il dit n'avoir qu'un souhait, c'est que ce buste ne disparaisse pas quand la citadelle perdra sa vocation militaire. Il nous appartient d'y veiller ! Merci et bravo à tous.

Colonel René Colombani

NECROLOGIE

Notre sympathique et fidèle adhérente, **Madame Josette CONSTANT**, veuve d'ancien combattant, est décédée fin décembre 2013.

Toussaint GUBANTI nous a quittés début février 2014 - Il fut un compagnon, grand invalide de guerre- Il s'en est allé très loin pour définitivement nous quitter. Notre émotion est grande et notre peine profonde. Sa fidélité, son esprit convivial, sa passion pour la défense des intérêts du monde combattant, nous incite à un souvenir pérenne de sa personne.

Un grand soldat disparaît : **Paul CANEGGIANI**, décédé début mars 2014, fait partie des héros. Il est important d'ajouter, pour son témoignage au quotidien, la sublimité de son action.

« **Pierrot** » **CORTICCHIATO**, membre du Conseil d'Administration de la Fédération que nous aimions, s'en est allé très loin, fin mars 2014, sans nous dire au revoir. Sa mémoire sera rivée à notre esprit à perpétuité.

Le bureau de la Fédération présente aux familles ses condoléances affectueuses et attristées.

« La vie est ton navire et non pas ta demeure ».

Alphonse de Lamartine

12 avril 1961

Youri Gagarine dans l'espace

Pour l'Union soviétique, Youri Gagarine l'a fait ! Dans la « guerre des étoiles » que se livrent les États-Unis et l'URSS, ce sont les Américains qui mènent en 1961. Le chimpanzé Ham a été, le 31 janvier, le premier hominidé à voyager dans l'espace. Le symbole est si fort que la mission Vostok 1 est désormais capitale pour les pontes du Kremlin. Gagarine doit être le premier homme à voyager dans les cieux étoilés.

Et ce 12 avril 1961, quelques jours après avoir fêté son vingt-septième anniversaire, Youri se considère comme un survivant. Né en 1934 à l'extrémité ouest de l'empire soviétique, près de la petite ville de Gjatsk vite occupée par les Allemands, il subit, dès son enfance, le joug nazi. La guerre terminée, il devient pilote de chasse à vingt-trois ans, à bord d'un MIG-15. Puis il se porte volontaire pour le programme spatial. Il a entendu dire que sa petite taille (1m57) ne serait pas un handicap, bien au contraire, au moment de choisir celui qui va avoir l'honneur de se glisser dans le cockpit de Vostok 1. Sur deux cents candidats, c'est lui qui est choisi, pour ses qualités physiques et morales. À 9h07, il décolle de Baïkonour. Après un tour de la Terre d'une intensité physique hors du commun, à une altitude maximum de 300 km, il s'éjecte de Vostok et atterrit en parachute, sain et sauf. Ce seront des paysans sibériens qui auront la surprise d'accueillir les premiers celui qui est désormais le héros de tout un peuple. Sept ans plus tard, en 1968, la mort rattrapera Youri Gagarine lors d'un vol de routine à bord d'un MIG-15.



11 décembre 1961



L'Amérique au Vietnam

Suite à sa défaite à Diên Biên Phu, le 7 mai 1954, la France signe les accords de Genève, qui mettent fin à la guerre d'Indochine et divisent le Vietnam en deux parties séparées par une zone démilitarisée. C'est ainsi que naissent, au nord, la République démocratique du Vietnam, un régime communiste fondé par Hô Chi Minh, et au sud, la République du Vietnam, un régime nationaliste soutenu par les Américains.

En 1957, soutenu par les Chinois et les Soviétiques, Hô Chi Minh décide d'annexer le sud, où il réactive la guérilla qui avait participé à la guerre contre les Français. Dès le début du conflit, les Américains craignent un « effet domino » en Asie du Sud-Est et s'impliquent aux côtés de la République du Vietnam. Le président Eisenhower décide de fournir à cette dernière une importante aide économique et envoie une mission militaire chargée d'instruire son armée. Mais, devant les succès des communistes, les Américains parviennent rapidement à la conclusion qu'ils doivent intervenir directement.

En décembre 1961, le président John Kennedy décide d'envoyer 1 500 hommes et, le 11 décembre, un premier porte-avions transportant deux escadrilles d'hélicoptères débarque à Saïgon. Dès lors, le nombre de soldats américains combattant contre les « Viêt-Congs » ne va cesser de croître jusqu'à la signature des accords de paix de Paris, en 1973, accords qui marquent la victoire des communistes. Au cours du conflit, plus de 3,5 millions d'Américains ont été envoyés au front et près de 60 000 d'entre eux y sont morts.

À L'ATTENTION DES ADHERENTS DE NOTRE FEDERATION

Notre prochaine Assemblée Générale se tiendra cette année **le samedi 10 mai 2014 à 15h30** au restaurant « le Pavillon Bleu ». Un cocktail suivra.

Retenez bien cette date !